

19-08.01 – VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Madame Jocelynn Meadows; messieurs François Dornier (président), Raymond Lacroix, Mario Ross et Michel Pineault.

Absence motivée : monsieur Robin Lavoie.

Sont également présents : madame Lyne Beaulieu (point 04) et monsieur Stéphane Bergeron (secrétaire).

Monsieur François Dornier souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

19-08.02 – LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- .01 – Vérification des présences
- .02 – Lecture et adoption de l'ordre du jour
- .03 – Procès-verbal de la 7^e (19-07) réunion de l'année 2019 du comité exécutif
- .04 – Acquisition d'une machine à découpe au jet d'eau à commandes numériques pour le Département de techniques de génie mécanique : pour adoption
- .05 – Nomination au poste de gestionnaire administrative ou gestionnaire administratif à la Direction des ressources humaines : pour adoption
- .06 – Nomination au poste de directrice adjointe ou directeur adjoint au Service aux élèves de l'IMQ : pour adoption
- .07 – Formation du comité de sélection pour le poste de directrice adjointe ou directeur adjoint à la Formation continue du Cégep de Rimouski : pour adoption
- .08 – Reclassification d'un cadre aux Terrains, bâtiments et approvisionnement : pour adoption
- .09 – Nominations à la commission des études pour l'année 2019-2020 : pour adoption
- .10 – Appui à une demande de projet spécifique pour Archives et Gestion documentaire du Collège de Rimouski : pour adoption

Monsieur François Dornier informe les membres que le point 05 doit être retiré, aucune nomination ne pouvant être effectuée pour le moment. Le point sera traité lors d'une séance ultérieure.

Il est PROPOSÉ par madame Jocelynn Meadows, APPUYÉ par monsieur Michel Pineault et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il est modifié.

19-08.03 – PROCÈS-VERBAL DE LA 7^e (19-07) RÉUNION DE L'ANNÉE 2019 DU COMITÉ EXÉCUTIF

a) Adoption

Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Pineault, APPUYÉ par madame Jocelynn Meadows et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le procès-verbal de la 7^e (19-07) assemblée soit adopté tel qu'il est proposé.

b) Suites

Il n'y a pas de suites à donner.

19-08.04 – ACQUISITION D'UNE MACHINE À DÉCOUPE AU JET D'EAU À COMMANDES NUMÉRIQUES POUR LE DÉPARTEMENT DE TECHNIQUES DE GÉNIE MÉCANIQUE : POUR ADOPTION

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le point et présente séance tenante un projet de résolution amendé.

À la suite du budget MAOBE accordé, le service des Terrains, bâtiments et approvisionnement a procédé à un appel d'offres public pour l'acquisition d'une machine de découpe au jet d'eau à commandes numériques pour le programme de Techniques de génie mécanique.

Un cahier de charge a été développé par le personnel enseignant du Département des techniques de génie mécanique qui se sont appuyés sur des critères techniques et pédagogiques qui tiennent compte de l'évolution probable du domaine de la découpe des métaux et autres matériaux. La machine choisie doit permettre d'améliorer le parc de machines du laboratoire de génie mécanique notamment par l'apport d'une nouvelle technologie de fabrication liée au travail du métal en feuille.

La machine doit correspondre le plus possible au devis déposé par le département ou offrir plus de possibilités en plus d'être reconnue pour sa fiabilité, sa durabilité et sa robustesse avec des références à l'appui.

En complément d'information, madame Beaulieu précise, en réponse à une question, que, bien que des évaluations sommaires du prix sont effectuées en amont, il n'est vraiment possible d'en avoir une idée précise qu'au moment de l'ouverture des soumissions.

CONSIDÉRANT la demande du programme de Techniques de génie mécanique et sa recommandation par le comité MAOBE;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public, selon le prix le plus bas, a été publié par le Cégep de Rimouski sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec, pour l'acquisition **d'une machine à découpe au jet d'eau à commandes numériques pour le programme de Techniques de génie mécanique;**

CONSIDÉRANT qu'un (1) soumissionnaire a répondu à l'appel d'offres, soit la compagnie *Spark & CO*;

CONSIDÉRANT que deux (2) fournisseurs ont commandé les documents sur SEAO;

CONSIDÉRANT que la compagnie *Spark & CO* répond à tous les critères d'évaluation demandés au cahier des charges ainsi qu'à ceux de l'évaluation technique;

CONSIDÉRANT que le dirigeant de l'organisme public a donné son autorisation lorsqu'un (1) seul fournisseur a présenté une soumission conforme (Réf. : LCOP C-65.1 r.2);

CONSIDÉRANT que ces équipements et logiciels sont essentiels au développement des compétences, liées au travail du métal en feuille des étudiantes et des étudiants en Techniques de génie mécanique, et qu'ils sont adaptés aux besoins pédagogiques du Cégep de Rimouski;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'évaluation de la soumission par la coordination du Département de techniques de génie mécanique et à sa recommandation, il a été décidé d'adjuger au seul soumissionnaire conforme, soit la compagnie *Spark & Co* de Blainville (Québec), l'acquisition d'une (1) machine à découpe au jet d'eau au montant de 178 211,25 \$ (toutes taxes incluses);

Il est PROPOSÉ par madame Jocelynn Meadows, APPUYÉ par monsieur Michel Pineault et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'acquisition **d'une machine à découpe au jet d'eau à commandes numériques pour le Département de techniques de génie mécanique** auprès de la compagnie *Spark & CO* au montant total de 178 211,25 \$ (toutes taxes incluses), pour le programme de Techniques de génie mécanique.

19-08.05 – NOMINATION AU POSTE DE GESTIONNAIRE ADMINISTRATIVE OU GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF À LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES : POUR ADOPTION

Ce point est retiré.

19-08.06 – NOMINATION AU POSTE DE DIRECTRICE ADJOINTE OU DIRECTEUR ADJOINT AU SERVICE AUX ÉLÈVES DE L'IMQ : POUR ADOPTION

Monsieur François Dornier, directeur général, présente le point.

Madame Mélanie Leblanc, titulaire du poste de directrice adjointe au Service aux élèves, a été nommée directrice de l'IMQ par le conseil d'administration le 16 avril dernier (CA 19-03.21).

Lors de la réunion du comité exécutif du 7 mai dernier, un comité de sélection a été formé afin d'amorcer le processus de dotation pour le poste en question (CE 19-05.07).

À la suite du premier affichage publié du 29 avril au 13 mai dernier, le comité de sélection n'a pas été en mesure de procéder à une sélection parmi les candidatures potentielles reçues.

Un deuxième concours a donc été lancé en mai. Au terme de ce second processus de dotation, le comité est parvenu de façon unanime à faire une recommandation.

En complément d'information, monsieur Michel Pineault, qui faisait partie du comité de sélection, ajoute que deux candidates s'étaient rendues au bout du processus, mais que l'une d'elles, qui fut enseignante et aussi directrice du camp maritime Ulysse, s'est clairement distinguée pour son dynamisme et son enthousiasme. On mentionne qu'il s'agit toutefois d'une jeune gestionnaire, ce qui requerra probablement un certain encadrement. On souligne, à titre d'information, que l'IMQ est maintenant dirigé par trois femmes.

CONSIDÉRANT la vacance du poste de directrice adjointe ou directeur adjoint au Service aux élèves de l'IMQ, à la suite de l'entrée en fonction de madame Mélanie Leblanc à titre de directrice de l'IMQ;

CONSIDÉRANT les règles de la Politique de dotation en ressources humaines (catégorie D-7 du Cahier de gestion) ainsi que celles de la Politique locale de gestion concernant le personnel cadre (catégorie D-4 du Cahier de gestion);

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection;

Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Pineault, APPUYÉ par monsieur Raymond Lacroix et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à la nomination de madame Marie-Stéphanie St-Laurent au poste de directrice adjointe au Service aux élèves de l'IMQ.

L'entrée en fonction est prévue le 5 août 2019.

19-08.07 – FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR LE POSTE DE DIRECTRICE ADJOINTE OU DIRECTEUR ADJOINT À LA FORMATION CONTINUE DU CÉGEP DE RIMOUSKI : POUR ADOPTION

Monsieur François Dornier, directeur général, présente le point.

Monsieur François Castilloux, titulaire de ce poste, occupe, depuis le 20 août 2018, les fonctions de conseiller pédagogique au CFMU. Le 24 décembre 2018, il obtient sa permanence à titre de professionnel, laissant ainsi vacant son poste de directeur adjoint à la Formation continue.

Madame Julie Gasse, directrice des Formations continues et du développement institutionnel, assure l'intérim depuis ce temps.

Un comité de sélection doit donc être formé afin de pourvoir à la vacance du poste.

La Politique de dotation en ressources humaines (catégorie D-7 du Cahier de gestion) prévoit à l'article 11.4 f que « pour les emplois de cadres de coordination, un comité de sélection composé du supérieur immédiat, du directeur ou de la directrice des Ressources humaines (responsable du comité), d'un membre externe nommé par le comité exécutif du Collège et d'une représentante ou d'un représentant de l'Association locale du personnel cadre, examine les candidatures reçues ».

Par ailleurs, la Politique locale de gestion concernant le personnel cadre (catégorie D-4 du Cahier de gestion) prévoit à l'article 9.3.1 que « le comité local (l'Association locale des cadres) est invité à désigner un membre à tout comité de sélection du personnel cadre ».

CONSIDÉRANT la vacance du poste;

CONSIDÉRANT les règles de la Politique de dotation en ressources humaines (catégorie D-7 du Cahier de gestion) ainsi que celles de la Politique locale de gestion concernant le personnel cadre (catégorie D-4 du Cahier de gestion);

Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par madame Jocelynn Meadows et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à la formation du comité de sélection pour le poste de directrice adjointe ou directeur adjoint à la Formation continue du Cégep en nommant les personnes suivantes : la supérieure immédiate, madame Julie Gasse; la directrice des Ressources humaines, madame Vicky Boucher (responsable du comité); une ou un membre du comité exécutif, soit monsieur Michel Pineault et une représentante ou un représentant de l'Association locale des cadres.

Monsieur François Dornier mentionne qu'il pourra remplacer monsieur Pineault à titre de membre du comité exécutif en cas de difficulté à trouver une date de réunion qui lui convienne.

19-08.08 – RECLASSIFICATION D'UN CADRE AUX TERRAINS, BÂTIMENTS ET APPROVISIONNEMENT : POUR ADOPTION

Monsieur François Dornier, directeur général, présente le point.

Monsieur Michel Tremblay, titulaire du poste de régisseur classe 3 depuis 12 ans, a présenté, le 27 février 2019, une demande de reclassification de son poste à titre de régisseur général.

L'analyse de la demande a été confiée à un consultant externe nommé par Collecto Services regroupés en éducation.

À la lumière de l'étude effectuée à partir du questionnaire d'analyse des tâches dûment complété par monsieur Tremblay, considérant la diversité de celles-ci et considérant qu'il intervient pour les trois entités institutionnelles différentes du Cégep, il est justifié, selon le consultant, de lui reconnaître une classe 4.

Quelques membres mentionnent leur appréciation du fait que la tâche d'évaluer la reclassification ait été confiée à une firme externe, ce qui accorde une plus grande neutralité au processus.

CONSIDÉRANT la demande de reclassification dûment complétée;

CONSIDÉRANT le guide de classement des postes de cadre pour le personnel d'encadrement des collèges d'enseignement général et professionnel en vigueur;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable effectuée par un consultant externe de Collecto;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la Direction des ressources humaines;

CONSIDÉRANT la recommandation positive des membres du comité de direction;

Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par madame Jocelynn Meadows et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à la reclassification du poste de régisseur d'entretien classe 3 aux Terrains, bâtiments et approvisionnement afin qu'il devienne un poste de régisseur d'entretien général classe 4, et ce, rétroactivement à compter du 27 février 2019.

19-08.09 – NOMINATIONS À LA COMMISSION DES ÉTUDES POUR L'ANNÉE 2019-2020 : POUR ADOPTION

Monsieur François Dornier, directeur général, présente le point.

Le Règlement relatif à la composition, au mandat et au fonctionnement de la commission des études (Règlement n° 94-01.1, catégorie E-15 du Cahier de gestion) détermine la composition de la commission des études de même que la durée des mandats.

Des mandats ont pris fin en juin 2019 et certains mandats se terminant en juin 2020 étaient toujours à pourvoir. La nomination de nouveaux représentants (pour un mandat d'une durée de deux ans ou moins) est donc requise.

Selon l'article 2.2 du Règlement, il incombe au conseil d'administration de procéder à ces nominations. Toutefois, à moins qu'une raison particulière n'oblige la convocation d'une séance extraordinaire, le conseil ne siégera pas avant la première séance de la commission des études pour l'année 2019-2020. En vertu de l'article 5.8 o) du Règlement de régie interne du Collège de Rimouski (Règlement n° 98-01.8, catégorie B-1 du Cahier de gestion) stipulant que « le Comité exécutif est responsable (...) cours de la période comprise entre la dernière réunion d'une année scolaire et la première réunion de l'année scolaire suivante (...de) prendre (exceptionnellement) toute autre décision qui relève de la compétence du Conseil », le comité exécutif souhaite procéder à la nomination des membres de la commission pour 2019-2020 afin de ne pas retarder les travaux de cette dernière. Les nominations seront par la suite entérinées par le conseil lors de sa prochaine séance.

CONSIDÉRANT les postes à pourvoir et les consultations effectuées en vertu de l'article 3 du Règlement relatif à la composition, au mandat et au fonctionnement de la commission des études (Règlement n° 94-01.1, catégorie E-15 du Cahier de gestion);

CONSIDÉRANT l'article 5.8 o) du Règlement de régie interne du Collège de Rimouski (Règlement n° 98 01.8, catégorie B-1 du Cahier de gestion) qui stipule que « le Comité exécutif est responsable (...) cours de la période comprise entre la dernière réunion d'une année scolaire et la première réunion de l'année scolaire suivante (...de) prendre (exceptionnellement) toute autre décision qui relève de la compétence du Conseil »;

CONSIDÉRANT que, tel que le prévoit ce même article, les nominations seront entérinées par le conseil d'administration lors de sa prochaine séance;

Il est PROPOSÉ par madame Jocelynn Meadows, APPUYÉ par monsieur Michel Pineault et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de nommer les personnes suivantes pour siéger à la commission des études pour l'année scolaire 2019-2020 :

- deux cadres de la Direction des études : monsieur Sébastien Auclair et madame Mélanie Giguère;
- une professionnelle ou professionnel affecté au développement des programmes : madame Annie-Claude Prud'homme;
- une enseignante ou un enseignant responsable de programme – secteur technique : monsieur Luc Jobin;
- la directrice adjointe ou le directeur adjoint à l'enseignement régulier de l'Institut maritime du Québec : madame Imane Benhayoune;
- la directrice ou le directeur du Centre matapédien d'études collégiales : madame Geneviève Morin.

19-08.10 – APPUI À UNE DEMANDE DE PROJET SPÉCIFIQUE POUR ARCHIVES ET GESTION DOCUMENTAIRE DU COLLÈGE DE RIMOUSKI : POUR ADOPTION

Monsieur Stéphane Bergeron, secrétaire général, présente le point.

Le Collège de Rimouski possède de nombreux documents d'archives qui font partie de son patrimoine historique, et ce, depuis sa création, en 1967, et même avant, si l'on tient compte des documents touchant l'Institut maritime du Québec, dont l'origine remonte à 1944.

Plusieurs de ces documents sont sous la forme de supports visuels divers, dont des photographies, qui s'accumulent et se détériorent, faute de pouvoir leur accorder un traitement approprié, sans compter la perte progressive de la « mémoire vive » du Collège, à travers les membres de son personnel, qui pourraient identifier nombre des personnes qui y apparaissent, de même que les événements qu'ils représentent.

Il importe de compléter l'identification de leur contenu et de les rendre disponibles pour consultation par toute la communauté collégiale et le public en général.

Pour ce faire, le Secrétariat général propose de procéder à une demande d'aide financière auprès de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) dans le cadre de son programme « Soutien au traitement des archives » pour l'année 2019-2020. Ce projet, s'il est approuvé, s'étendrait sur une période maximale de 115 jours et BAnQ en assumerait 50 % des coûts, estimés à quelque 22 000 \$.

CONSIDÉRANT que le Collège de Rimouski souhaite préserver, valoriser et rendre disponible à toute la communauté collégiale, de même qu'au grand public, ses collections historiques;

CONSIDÉRANT que l'embauche d'un employé de soutien sur une base temporaire de même que la participation financière du Collège sont essentielles à la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT que le comité de direction a déjà été informé du projet et de la nécessité d'archiver l'ensemble des documents historiques du Collège, y compris ceux sur supports visuels;

CONSIDÉRANT que la demande d'aide financière doit avoir fait l'objet d'une résolution du conseil d'administration du Collège;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas de réunion du conseil d'administration prévue avant le 5 juillet, date limite pour le dépôt d'une demande d'aide financière à BAnQ;

CONSIDÉRANT que l'article 5.8 o) du Règlement de Régie interne stipule que « le Comité exécutif est responsable (...) cours de la période comprise entre la dernière réunion d'une année scolaire et la première réunion de l'année scolaire suivante (...de) prendre (exceptionnellement) toute autre décision qui relève de la compétence du Conseil »;

Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par monsieur Michel Pineault et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'appuyer la demande d'aide financière adressée à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) dans le cadre du programme « Soutien au traitement des archives » 2019-2020 et autoriser le secrétaire général à signer tous les documents inhérents à cette demande pour et au nom du Collège de Rimouski.

Avant que la séance soit levée, monsieur Michel Pineault revient sur l'inauguration des nouveaux locaux du SEREX. Selon lui, lors de l'événement, on ne mettait pas suffisamment en évidence le caractère « Collège » de l'institution. Monsieur François Dornier précise qu'il avait été convenu, afin de ne pas alourdir la cérémonie, qu'aucun représentant

du Collège ne prendrait la parole. On souligne néanmoins la qualité des nouveaux aménagements et particulièrement de la salle de conférence, qui est probablement, maintenant, l'une des plus belles du Collège et qui accueillera vraisemblablement le conseil d'administration en septembre.

Par la suite, monsieur François Dornier informe les membres que d'excellentes nouvelles ont été reçues au cours des derniers jours concernant le financement des infrastructures, notamment quant au remboursement du dépassement des coûts pour le programme d'échographie, à l'allocation de sommes significatives pour les bâtiments patrimoniaux et à la création d'une annexe budgétaire spéciale pour l'aide à la transformation des espaces, qui devrait permettre de financer une partie du projet CABI. En réponse à une question, monsieur Dornier souligne l'excellente rencontre tenue le 4 juillet dernier avec madame Myriam Côté, directrice de l'expertise et du développement des infrastructures de l'enseignement supérieur. Accompagnés de deux professionnels du Ministère, une revue des projets a été réalisée. Monsieur Dornier a senti les fonctionnaires du ministère réceptifs et en phase avec la réalité du Collège. L'enthousiasme est palpable, notamment au regard du projet CABI.

Madame Jocelynn Meadows, pour sa part, signale que le budget pour le perfectionnement des enseignants sera bonifié de façon significative. Pour l'heure, les détails ne sont pas encore connus, mais on devrait être fixé cet automne.

Monsieur Stéphane Bergeron signale qu'une rencontre du comité exécutif aurait vraisemblablement lieu au début du mois d'août pour permettre l'attribution du contrat d'agrandissement du CFMU.

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix que la séance soit levée, ce que les membres acceptent d'emblée.

La séance est levée à 9 h 06.

président

secrétaire